



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1433-2021 du 17 novembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 26 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Frank Pappas, Maire
Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1
Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2
Madame Debra Margles, Conseillère au poste numéro 3
Monsieur Alexander Weil, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6

Sont également présents le greffier, Monsieur Luc Lafontaine et la trésorière Madame Nadine Bonneau.

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2021
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.2 Désignation de signataires – Banque Nationale du Canada
 - 6.3 Octroi d'un contrat – Services de consultations juridiques



No de résolution
ou annotation

6.4 Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)

7 Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance publique du Comité de démolition du 1^{er} octobre 2021

7.2 Avis de motion – Règlement numéro 2021-709 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité

7.3 Adoption – Projet de règlement numéro 2021-709 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité

7.4 Nomination de membres – Comité consultatif d'urbanisme

7.5 Nomination de membres – Comité de démolition

8 Travaux publics

8.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

8.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés

8.3 Autorisation – Vente de biens municipaux

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Aucun sujet à traiter

10 Correspondance

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

2021-11-170

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point « autres sujets » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2021-11-171

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 1ER OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} octobre 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-172

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 19 novembre 2021 au montant de 214 851,73 \$ dont :

- 153 484,03 \$ sont des comptes payés;
- 61 367,70 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS
INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE
QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

6. **ADMINISTRATION**

2021-11-173

6.1 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Majorie Boyer à titre de Mairesse suppléante, et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de novembre 2022;

DÉSIGNE cette même personne comme substitut du Maire pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement de se présenter aux réunions de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel et de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-174

6.2 **DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES – BANQUE NATIONALE DU CANADA**

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner de nouveaux représentants autorisés, ou signataires, pour les différents comptes bancaires de la Ville d'Estérel détenus auprès de la Banque Nationale du Canada;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Monsieur Frank Pappas, Maire, Madame Majorie Boyer, Mairesse suppléante, Monsieur Luc Lafontaine, directeur général et Madame Nadine Bonneau, trésorière, pour signer conjointement à raison d'un élu et d'un officier municipal, tous les chèques, effets de commerce ou autres effets bancaires à être tirés sur les comptes bancaires de la Ville détenus au sein de la Banque Nationale du Canada;

AUTORISE le directeur général de la Ville à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-175

6.3 **OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Municonseil avocats pour des services juridiques de consultations verbales en droit municipal, au montant de 1 000 \$, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, datée du 30 septembre 2021;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :



No de résolution
ou annotation

2021-11-176

OCTROIE à la firme Municonseil avocats un contrat pour des services juridiques de consultations verbales en droit municipal, au montant de 1 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4 **DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, C. A-2.1)**

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) prévoit qu'un membre de la direction d'un organisme public peut être désigné comme personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Alexander Weil, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, comme personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

AUTORISE le Maire, Monsieur Frank Pappas, à signer tout document visant à officialiser la présente décision et à en informer la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION DU 1ER OCTOBRE 2021**

En vertu du règlement de démolition numéro 2018-665, le procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 1^{er} octobre 2021 est déposé au livre des délibérations.

7.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-709 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-501 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ**

Avis de motion est donné par Madame Annemarie Masson à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2021-709 amendant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité.



No de résolution
ou annotation

2021-11-177

7.3

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-709
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-501 CONSTITUANT LE
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LA
COMPOSITION DU COMITÉ**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville d'Estérel juge opportun de modifier le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en expliquant qu'en adoptant le présent règlement, la Ville souhaite réduire le nombre de membres nécessaires à la composition du Comité, passant de huit (8) à cinq (5) membres;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au projet de règlement au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) dès l'ouverture de la séance tenante, conformément aux articles 319 et 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2021-709 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-178

7.4

**NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Debra Margles, appuyé par Monsieur Alexander Weil et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Alain Leclerc à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans se terminant à la levée de la séance ordinaire du mois de novembre 2023;



No de résolution
ou annotation

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans se terminant à la levée de la séance ordinaire du mois de novembre 2023 :

- Madame Majorie Boyer;
- Madame France-Élaine Duranceau;
- Monsieur Charles Coulson;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-179

7.5 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité de démolition;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alexander Weil, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Alain Leclerc à titre de président du Comité de démolition pour une période de treize (13) mois se terminant à la levée de la séance du mois de décembre 2022;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période de treize (13) mois se terminant à la levée de la séance du mois de décembre 2022 :

- Madame Majorie Boyer;
- Monsieur Charles Coulson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2021-11-180

8.1 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles en son nom;



No de résolution
ou annotation

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Madame Debra Margles et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de son organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-181

8.2

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles en son nom;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville consente à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 (3 ans);

QUE la Ville s'engage à confirmer, dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin par le biais de la plateforme LAC du CAG;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville reconnaisse que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, des frais de gestion établis à 1 % (0,6% versé au CAG et 0,4% à l'UMQ) qui seront inclus dans les prix de vente des pneus;



No de résolution
ou annotation

QUE la Ville reconnaisse, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrite à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-11-182

8.3 **AUTORISATION – VENTE DE BIENS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel possède un camion Peterbilt 340, année 2007 et un camion Ford 550, année 2007, dont elle ne se sert plus à la suite de l'achat d'un camion neuf;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire se départir de ces deux camions et de leurs équipements par leur mise en vente par le biais d'un avis public;

CONSIDÉRANT que la valeur de mise à prix du camion Peterbilt 340 et ses équipements est fixée à 55 000 \$ et celle du camion Ford 550 et ses équipements est fixée à 10 000 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à la vente du camion Peterbilt 340, année 2007 et du camion Ford 550, année 2007, ainsi que de leurs équipements, par avis public, selon la meilleure offre qui aura été déposée pour chacun;

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents requis pour la réalisation de ces ventes;

DÉCRÈTE que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**



No de résolution
ou annotation

2021-11-183

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 25, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Frank Pappas
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Frank Pappas, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 19 novembre 2021**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Guy Quevillon (Entretien ménager)	08-10-2021	11290	700.00 \$
Monique Dugré Marcotte (Remb. de taxes)	03-11-2021	11291	1 996.33 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau inc.	03-11-2021	11292	1 678.27 \$
Groupe BJG	03-11-2021	11293	1 752.16 \$
B.M.R Eugène Monette inc.	03-11-2021	11294	712.06 \$
Bruno Labelle	03-11-2021	11295	459.90 \$
Garage Meilleur inc.	03-11-2021	11296	498.58 \$
Lyne Charron	03-11-2021	11297	225.00 \$
Compass Minerals Canada-Québec	03-11-2021	11298	8 605.87 \$
GLS	03-11-2021	11299	48.45 \$
Fournitures de Bureau Denis	03-11-2021	11300	675.55 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	03-11-2021	11301	51.23 \$
Toromont CAT (Québec)	03-11-2021	11302	338.90 \$
Juteau Ruel inc.	03-11-2021	11303	252.67 \$
H2Lab inc.	03-11-2021	11304	1 282.27 \$
Nancy Lachaine	03-11-2021	11305	465.00 \$
Lafarge Canada inc.	03-11-2021	11306	749.72 \$
Les Éditions Juridiques FD inc.	03-11-2021	11307	591.95 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	03-11-2021	11308	4 645.03 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	03-11-2021	11309	6 472.92 \$
Multi-Recyclage S.D. inc.	03-11-2021	11310	1 963.13 \$
MuniConseil Avocats	03-11-2021	11311	3 063.29 \$
Pièces d'Autos Prud'Homme inc.	03-11-2021	11312	647.42 \$
DLL Mont-Tremblant	03-11-2021	11313	2 829.55 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	03-11-2021	11314	1 880.55 \$
Petite Caisse	03-11-2021	11315	819.00 \$
Sani-Nord	03-11-2021	11316	685.02 \$
SEAO Constructo	03-11-2021	11317	13.63 \$
François Taché	03-11-2021	11318	225.00 \$
Guy Quevillon (Entretien ménager)	03-11-2021	11319	700.00 \$
Toyota Ste-Agathe	03-11-2021	11320	104.52 \$
Usinage Lac Masson inc.	03-11-2021	11321	121.84 \$
Services de Café Van Houtte inc.	03-11-2021	11322	382.91 \$
Pièces d'Autos Prud'Homme inc.	03-11-2021	11323	1 296.26 \$
Palliacco	03-11-2021	11324	500.00 \$
Bell Canada	31-10-2021	Internet	0.49 \$
Bell Canada	31-10-2021	Internet	555.25 \$
Bell Canada	30-09-2021	Internet	500.14 \$
Bell Canada	31-10-2021	Internet	500.14 \$
Le Service de la perception retraite Québec	30-09-2021	Internet	1 140.55 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-10-2021	Internet	1 140.55 \$
Fonds de solidarité FTQ	30-09-2021	Internet	8 272.73 \$
Fonds de solidarité FTQ	31-10-2021	Internet	5 324.33 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	642.70 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	2 584.59 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	58.16 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	31.76 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	34.40 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	642.22 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	118.21 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	29.67 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	111.90 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	53.43 \$
Telus	31-10-2021	Internet	521.10 \$
Mastercard	31-10-2021	Internet	1 102.40 \$
Revenu Québec	30-09-2021	Internet	413.07 \$
Revenu Québec	31-10-2021	Internet	275.38 \$
Revenu Canada	30-09-2021	Internet	2 565.94 \$
Revenu Canada	30-09-2021	Internet	8 615.04 \$
Revenu Canada	31-10-2021	Internet	1 610.59 \$
Revenu Canada	31-10-2021	Internet	5 597.46 \$
Revenu Québec	30-09-2021	Internet	30 633.80 \$
Revenu Québec	31-10-2021	Internet	18 964.01 \$
Syndicat Canadien de la fonction publique	30-09-2021	Internet	1 202.48 \$
Syndicat Canadien de la fonction publique	31-10-2021	Internet	769.54 \$
Supérieur propane	31-10-2021	Internet	4 218.61 \$
Ultramar Ltée	31-10-2021	Internet	1 067.49 \$
Ultramar Ltée	31-10-2021	Internet	706.43 \$
Bell Canada	31-10-2021	Internet	1.43 \$
Bell Canada	31-10-2021	Internet	555.25 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	2 670.76 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	71.55 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	21.20 \$
Hydro-Québec	31-10-2021	Internet	807.49 \$
Ultramar Ltée	31-10-2021	Internet	973.66 \$
Ultramar Ltée	31-10-2021	Internet	944.15 \$
Total payé			153 484.03 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumetts le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 19 novembre 2021**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Linda & Lorie Cockwell (Remb. Dépôt Garantie)	19-11-2021	11325	500.00 \$
Vins Etcetera inc. (Remb. de taxes)	19-11-2021	11326	2 995.36 \$
9329-8974 Québec inc.	19-11-2021	11327	657.66 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau	19-11-2021	11328	1 678.27 \$
Automation R.L. inc.	19-11-2021	11329	528.89 \$
B.M.R. Eugène Monette inc.	19-11-2021	11331	863.18 \$
Nadine Bonneau	19-11-2021	11332	259.71 \$
CBM Informatique	19-11-2021	11333	3 916.29 \$
Centre de Peinture Coupal	19-11-2021	11334	70.13 \$
CIMA+ S.E.N.C.	19-11-2021	11335	172.46 \$
Construction Monco inc.	19-11-2021	11336	28 564.57 \$
Gestion Imbert inc.	19-11-2021	11337	287.44 \$
GLS (Dicom Express)	19-11-2021	11338	39.26 \$
Éco-Corridors Laurentiens	19-11-2021	11339	1 529.00 \$
Équipe Laurence	19-11-2021	11340	919.80 \$
Fournitures de Bureau Denis	19-11-2021	11341	1 257.70 \$
François Leblanc, huissier de justice	19-11-2021	11342	134.64 \$
Toromont CAT (Québec)	19-11-2021	11343	28.05 \$
Lafarge Canada inc.	19-11-2021	11344	774.13 \$
LEGD inc.	19-11-2021	11345	2 068.35 \$
Les Éditions Juridiques FD inc.	19-11-2021	11346	427.71 \$
Location St-Jérôme en Fête	19-11-2021	11347	2 471.54 \$
Les Moteurs Électriques Ste-Agathe inc.	19-11-2021	11348	563.38 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	19-11-2021	11349	4 792.92 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	19-11-2021	11350	541.82 \$
MuniConseil Avocats	19-11-2021	11351	63.24 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	19-11-2021	11352	176.94 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	19-11-2021	11353	3 412.18 \$
Union des Municipalités du Québec	19-11-2021	11354	29.87 \$
Usinage Lac Masson inc.	19-11-2021	11355	406.52 \$
Ville de Sainte-Adèle	19-11-2021	11356	1 236.69 \$

Total à payer

61 367.70 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière